



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

licenciement économique

Question écrite n° 63503

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les problèmes que pose le recours à la convention de reclassement personnalisée (CRP) pour les très petites entreprises (TPE). L'obligation de verser les salaires correspondant au préavis à Pôle emploi, alors que ce préavis n'est pas effectué (la convention démarre au plus tard après 21 jours), contraint parfois l'employeur à recruter un autre salarié en même temps, si le licenciement est la conséquence d'un refus de temps partiel. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si des mesures pour améliorer ce système peuvent être envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63503

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10589

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)